

Micro-crèche interentreprises

Le Jardin des Galipes



BIENVENUE AU JARDIN DES GALIPES

81 rue Léon Bourgeois - 51530 PIERRY

☎ 07.71.67.26.94

✉ contact@jardindesgalipes.fr

🌐 www.jardindesgalipes.fr



Elle est réservée aux enfants des salariés des entreprises adhérentes à l'association.

La micro-crèche *Le Jardin des Galipes* est gérée par l'ADPEP. Elle a reçu un agrément de 12 places par le conseil départemental.

Les enfants sont accueillis en **âges mélangés de 2 mois à 3 ans**, de façon **régulière, occasionnelle ou d'urgence** selon les besoins des familles.

L'équipe d'encadrement est composée :

- de la Directrice
- d'une auxiliaire de puériculture
- de personnes diplômées CAP Petite Enfance
- d'une personne assurant l'entretien
- de personnes contractuelles.

**Elle est ouverte
du lundi au
vendredi
de 7h15 à 18h45**

LE CONSEIL DE CRÈCHE

Les familles ont la possibilité de participer au Conseil de crèche.

Il se réunit au moins une fois par an. Il a pour objectif d'organiser des rencontres entre l'équipe et les parents des enfants accueillis. Il est un lieu d'expression de leurs attentes, de leurs observations, de leurs besoins, et de propositions en vue d'améliorer la qualité du service rendu et de recueillir des suggestions innovantes.

LES REPAS

- Un prestataire extérieur livre chaque matin les repas du midi.
- Les menus sont affichés (à la crèche et sur notre site internet) chaque jour afin que les parents puissent en prendre connaissance. Pas besoin de préparer les repas à l'avance. Les familles ont la garantie d'avoir une alimentation adaptée aux besoins, à l'âge, et au régime de leur enfant si nécessaire (ex : régime anti-diarrhéique, allergie...).

Les mamans, qui le désirent, peuvent apporter leur lait maternel selon une charte définie dans le règlement de fonctionnement de la structure.

- Les repas, les goûters et le lait de croissance sont fournis par la structure. Ils sont inclus dans le prix horaire. Le lait 1^{er} et 2^e âge doit être apporté par les parents.

LA TARIFICATION

Les ressources prises en compte sont celles retenues en matière de prestations familiales avant tout abattement. Elles sont définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Les ressources prises en compte concernent celles de l'année N-1 et sont considérées au mois de janvier de chaque année.

Les participations des familles varient selon leur revenu et le nombre d'enfants à charge selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Les couches, les repas et les produits de soin sont fournis par la structure.

MODES DE COMMUNICATION

- Un petit **journal** est envoyé aux familles chaque début de mois par mail. Il est un **moyen de communication et de partage avec les familles**, abordant la vie de la crèche, illustré par des photos et des thèmes relatifs à l'enfance. Ainsi, différentes rubriques sont proposées : animation, psycho, éducation, nutrition, santé...

- Trois moyens pour ne rien manquer : les mails envoyés aux parents, notre **site internet** www.jardindesgalipes.fr et notre **page Facebook** que nous vous invitons à suivre : <https://www.facebook.com/LeJardinDesGalipes>. Sur cette page, vous trouverez également des photos floutées du quotidien de vos enfants (si vous nous avez donné votre accord lors de l'inscription de votre enfant).



INSCRIPTIONS

Dès que possible, les (futurs) parents font une pré-inscription auprès de la structure, en précisant leurs besoins. Au plus vite la Directrice vous donne réponse selon les disponibilités. L'inscription se fait ensuite sur rendez-vous auprès de la Directrice. Lors de cet entretien, la Directrice présente le fonctionnement de la structure, le règlement de fonctionnement et détermine les modalités d'accueil de l'enfant (la période d'adaptation, le planning d'accueil souhaité, le calcul du tarif horaire..).

👉 **Appelez-nous au 07.71.67.26.94 pour une inscription sur la liste d'attente ou remplissez le formulaire de pré-inscription via notre site internet. Nous sommes à votre écoute.**